

H. SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
49 Vic, c. 2		Crédit législatif en vertu de 49 Vic, c. 2.....						4,000 00
		VÊTEMENTS.						
		DÉPENSES.						
	Pénitencier de Kingston.	Fourniture triennale de vêtements pour les chefs et commandants, en vertu du traité n° 4	2,159	40				
	do	Boîtes pour emballage	33	50				
	Diverses personnes.....	Transport	13	47			2,206	37
	Pénitencier de Kingston.	Fourniture triennale de vêtements pour les chefs et commandants, en vertu du traité n° 4.....	1,105	05				
	I. G. Baker et Cie.	Transport	7	67				
	Cie de chem. de fer C. P.	do	76	55			1,189	27
		Total de la dépense						3,395 64
		Balance non dépensée						604 36

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1887.

ROBERT SINCLAIR,
Comptable.